

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal,  
conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt trois septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 12 septembre 2024, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal Adjoints ;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, M. MARIE Serge, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mme DEBIONNE Brigitte (procuration donnée à M. GODIN Jean-Luc), M. LALLEMAND Serge, conseillers municipaux.

Madame DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 11 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°2024-025 : ARRÊT DE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2030 DE LA CAMVS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Avis favorable au projet de PLH arrêté par le Conseil Communautaire à la majorité (18 voix pour, 2 voix contre M. GRIERE et M. SCULFORT et 2 abstentions Mme FOSTIER et M. CARPENTIER).

## **DELIBERATION N°2024-026 : ATTRIBUTION DE BONS AUX AINES POUR L'ANNÉE 2024**

Approbation à la majorité, par 20 voix pour et 2 abstentions (Mme HANNAPPE et M. MARIE) pour la mise en place de 3 bons d'une valeur totale de 15 € en faveur des aînés pour la fin de l'année 2024.

## **DELIBERATION N°2024-027 : AUTORISATION DU CONSEIL DONNÉE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE POUR DÉFENDRE LA COMMUNE SUITE A LA REQUÊTE DE RECOURS INDEMNITAIRE DE PLEIN CONTENTIEUX DÉPOSÉE PAR MONSIEUR OLIVIER GERNEZ**

Approbation à la majorité (19 voix pour, 1 voix contre M. GRIERE et 2 abstentions M. MARIE et M. HERBIN) pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice en défense à la requête de recours indemnitaire de plein contentieux déposée Monsieur Olivier GERNEZ devant le tribunal administratif de Lille, s'il n'est pas possible après conseil auprès de Maître Olivier BERNE, avocat au barreau de Lille, désigné pour représenter la commune dans cette affaire, d'engager une médiation.

Il est précisé que si la médiation est possible et en cas d'acceptation de celle-ci par Monsieur Olivier GERNEZ, ce point fera l'objet d'un nouveau débat du conseil municipal.

**DELIBERATION N°2024-028 : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU NORD RELATIVE A LA CRÉATION DE TROTTOIRS ET LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR SUR LA RD 951 DITE « RUE DE LA GRANDE CARRIERE ».**

Approbation à l'unanimité

**DELIBERATION N°2024-029 : DEMANDE DE SUBVENTION EVENEMENTIELLE PAR L'ASSOCIATION B2H**

Approbation à la majorité par 21 voix pour et une abstention (M. BOUCHEZ)

**DELIBERATION N°2024-030 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES : CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS**

-DECIDE, à l'unanimité, de mettre en place un règlement spécifique et un contrat de location propre à chaque salle communale louée ;

-FIXE, à la majorité (20 voix pour et 2 abstentions Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX) les tarifs de location des salles communales comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

DENOMINATION DE LA SALLE	TARIF DE LA LOCATION		FORFAIT CHARGES	
	RESIDENTS	EXTERIEURS	HIVER du 01/10 au 30/04	ETE du 01/05 au 30/09
<b>Salle polyvalente</b>				
Week-end cuisine et couverts	450,00 €	600,00 €	100,00 €	60,00 €
Journée et vin d'honneur cuisine et couverts	300,00 €	400,00 €	50,00 €	35,00 €
Réunion et vin d'honneur sans couverts	200,00 €	275,00 €	50,00 €	35,00 €
<b>Salle des fêtes</b>				
Week-end	400,00 €	550,00 €	150,00 €	80,00 €
Journée et vin d'honneur	200,00 €	300,00 €	75,00 €	40,00 €
Réunion	200,00 €	300,00 €	75,00 €	40,00 €
<b>Salle Place Mandron</b>				
Week-end avec couverts	200,00 €	300,00 €	50,00 €	30,00 €
Journée et vin d'honneur	100,00 €	150,00 €	25,00 €	15,00 €
<b>Salle des Assemblées</b>	80,00 €	100,00 €	25,00 €	15,00 €
<b>Salle des Ecussons</b>	80,00 €	100,00 €	25,00 €	15,00 €
<b>Salle du Grand Atré</b>	80,00 €	100,00 €	25,00 €	15,00 €
<b>Marché Couvert</b>	80,00 €	100,00 €	15,00 €	15,00 €

- INSTITUE, à l'unanimité, une caution d'un montant de 550€ quelle que soit la spécificité de la location pour la salle polyvalente, la salle des fêtes et la salle place Mandron.

- PRECISE, à l'unanimité, les modalités de règlements comme suit :

- \* un 1<sup>er</sup> versement de 50% du coût de la location à la signature du contrat,
- \* le 2<sup>ème</sup> versement correspondant au solde de la location et au « forfait charges » à la remise des clés.

Le règlement pourra être effectué en espèces, par chèque ou paiement en ligne. Une régie de recettes sera créée pour l'encaissement de ces produits.

**DELIBERATION N°2024-031 : TARIF REMPLACEMENT VAISSELLE ET MOBILIER LORS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES**

**Approbation à l'unanimité** pour la mise en place d'un tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée ou disparue à l'occasion des locations des salles communales

**LE POINT CONCERNANT LA CESSION DE LA MAISON 1 RUE FERNAND THOMAS MIS A L'ORDRE DU JOUR N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE DELIBERATION, IL A ÉTÉ REPORTÉ**

La séance est levée à 22 heures 45.

A Berlaimont, le 25 septembre 2024  
Le Maire,



  
Michel HANNECART